

# MÉMO COVID-19

## LES TESTS ANTIGENIQUES A L'OFFICINE

### Contexte

Suite à la publication de l'arrêté du 17 octobre et de l'arrêté du 26 octobre 2020, **les pharmaciens d'officine peuvent désormais utiliser des TROD antigéniques nasopharyngés pour le dépistage de la COVID-19.** Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Elle vient compléter les politiques de dépistage qui repose jusqu'à présent sur les tests PCR pratiqués en laboratoire d'analyse, notamment lorsque l'accessibilité à ces derniers est difficile.

### Patients Eligibles au Test

Les **patients asymptomatiques**, personnes contacts détectées isolément ou au sein d'un cluster.

&

Les **patients symptomatiques**, Avec des symptômes apparus dans un délai inférieur ou égal à 4 jours.

### Présentation à l'Equipe

L'ensemble des collaborateurs doit être sensibilisé aux enjeux de santé publique liés à la mise en place de dépistages rapide permettant d'isoler les patients contagieux.

Il convient également de **rassurer les collaborateurs concernant la gestion du risque infectieux :**

Pour rappel à ce jour **le risque infectieux lié à la COVID-19 a été largement maîtrisé en officine.** Les cas de contamination de patients vers les collaborateurs sont excessivement rares. Les moyens de protections déployés (masques, plexiglass de protection, distance au sol devant les comptoirs...) ont fait leur preuve.

Par ailleurs **dans le cadre du déploiement des tests antigéniques les mesures de protections individuelles seront renforcées** et l'organisation de la prise en charge des patients à risque sera sécurisée.

### La Coopération Interprofessionnelle

Afin de gérer au mieux l'organisation des tests et la prise en charge des patients à l'échelle de la commune, **il est recommandé d'échanger au préalable avec les autres professionnels autorisés à réaliser des dépistages** (médecins, infirmiers, laboratoires...) et également avec les autorités locales notamment dans le cadre de dépistages organisés « hors les murs » de l'officine.

A noter que **sur autorisation, les médecins et les infirmiers peuvent réaliser le prélèvement** et laisser au pharmacien la réalisation de l'analyse (associée à une facturation spécifique).



# MÉMO COVID-19

## LES TESTS ANTIGENIQUES A L'OFFICINE

### La Fourniture des Tests & des Matériels

En local **les grossistes répartiteurs devraient proposer des kits** avec un tarif préférentiel incluant les équipements nécessaires à la mise en œuvre des tests.

### Quels Tests ?

Uniquement des **tests validés et autorisés** par les autorités de santé.

Liste disponible sur :

<https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>

### Opérateurs

Sont autorisés à réaliser le test :

- ✓ Pharmaciens
- ✓ Préparateurs
- ✓ Les étudiants ayant validés leur première année (médecine, chirurgie dentaire, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie, soins infirmier)

### Formation

Il est nécessaire de :

- Suivre une formation en présentiel et/ou en ligne
- Etablir sur l'honneur une attestation de formation

### Lieux de Prélèvement

- Espace Confidentialité avec places assises.
- Possibilité de réaliser le prélèvement sur le parking de l'officine.
- Possibilité de prendre en charge les patients par les entrées secondaires (sas de livraison par ex.)

### Equipements

- ✓ Charlotte
- ✓ Sur-blouse
- ✓ Gants
- ✓ Visière ou lunettes de protection
- ✓ masque FFP2
- ✓ Collecteur DASRI
- ✓ Gel ou Solution Hydroalcoolique
- ✓ Solution désinfectante pour surfaces (norme virucide 14476)

### Tarification

- 6€31 TTC pour le test<sup>1</sup>
- 19€95 TTC pour la réalisation  
*26€26 TTC pour la réalisation sans prélèvement<sup>2</sup>*  
(prise en charge par l'assurance maladie)

<sup>1</sup> possibilité de facturer à l'assurance maladie l'intégralité de la boîte de tests en une fois (à son ouverture).

<sup>2</sup> dans le cas par exemple où un infirmier réaliserait le test pour le compte de l'officine.

### Vente aux Professionnels

- La vente du test est autorisé à tous les professionnels de santé en droit de l'utiliser.
- Prix de vente : 6€31 TTC.

### Enregistrement

- Enregistrement des données liées aux tests réalisés sur la plateforme SIDEP

